

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

44

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

**Membres absents** : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**« Dijon vu par... » - Edition 2012 - Choix des artistes - Contrat à passer entre la Ville et les artistes pour la réalisation de l'exposition - Tarifs des cartes postales et du catalogue**

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite un ou plusieurs artistes.

Pour l'édition 2012, il est proposé de retenir la participation de deux plasticiens : Messieurs Hervé Arnoul, maquettiste, meilleur ouvrier de France et Jean-Louis Thouard, illustrateur.

Les artistes souhaitent montrer une représentation fantastique de la ville au travers d'une installation plastique constituée de cinq maquettes d'Hervé Arnoul et d'une série de dessins et de personnages imaginaires grandeur nature de Jean-Louis Thouard. Leur travail s'articulera autour de lieux

emblématiques et historiques de la ville, transformés en stations suspendues dans les airs, peuplés de communautés imaginaires. L'exposition sous-titrée « Dijon Archipel 2012 » s'inspirera de la littérature fantastique et de la bande dessinée de science-fiction mêlant environnement ancien et progrès technologique.

Afin de susciter la curiosité du public avant l'exposition, les artistes souhaitent afficher sur les sites qui auront été définis pour les cinq stations suspendues, des dessins imprimés en grand format représentant des personnages des différentes communautés imaginaires.

Un contrat sera signé avec les artistes afin de fixer les modalités de réalisation de l'exposition ainsi que les droits et obligations des parties.

L'exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville, au salon Apollon, du 23 juin au 16 septembre 2012. Son accès sera gratuit.

Des cartes postales et un catalogue seront édités et vendus par la Ville. Il est proposé d'en fixer les tarifs à 0,30 € l'unité pour les cartes postales et 5 € pour le catalogue.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la participation de Messieurs Hervé Arnoul et Jean-Louis Thouard à l'édition 2012 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- 2 - approuver le projet de contrat à passer entre la Ville et les deux artistes pour la réalisation de l'exposition, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer le contrat définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 4 - décider l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- 5 - fixer les tarifs des cartes postales de l'exposition à 0,30 € l'unité et du catalogue à 5 € l'unité ;
- 6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**